



**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

*VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Mme Marie-Claude Varaillas attire l'attention de M. le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur la spéculation sur les matières premières agricoles dans un contexte d'inflation et d'aggravation de l'offre internationale dus à la guerre en Ukraine.

L'inflation, notamment des matières premières agricoles mais aussi de l'énergie, qui précédait l'invasion russe, avait déjà fortement pesé sur les négociations entre producteurs, industriels et transformateurs, et s'était traduite par une augmentation des prix des produits alimentaires de 3 %, une première depuis huit ans. En conséquence, le Premier ministre a actionné le 16 mars 2022 les « clauses de renégociations » prévues par la loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs.

Si des ajustements en matière de prix sont effectivement nécessaires, l'Ukraine et la Russie étant deux des principaux producteurs de matières premières agricoles, la guerre a provoqué une déstabilisation du marché international de celles-ci qui s'ajoute à l'inflation existante. Une spéculation se met déjà en place sur le blé Ukrainien et Russe non encore sorti de terre, sur des céréales non encore plantées. Ce dérèglement des prix à l'export est de nature à tirer les prix domestiques à la hausse, en agitant le spectre d'une pénurie, alors qu'elle concerne principalement, pour la France, des marchés d'exportations. Cette spéculation s'ajoute à la hausse des prix de l'énergie et du coût des engrais.

C'est pourquoi elle lui demande la mise en place d'un encadrement des prix des matières premières agricoles, d'une interdiction de spéculer sur ces mêmes céréales et un strict encadrement de la méthanisation avec interdiction d'utiliser la matière noble. Elle lui demande également quelles actions le Gouvernement prévoit au niveau communautaire afin que des mesures soient prises pour protéger agriculteurs et consommateurs européens, et celles que le Gouvernement compte mettre en place pour éviter que les éleveurs et consommateurs français payent les prix des sanctions imposées à la Russie.